



DELIBERATION N°2025/53/MJI PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FOND D'AMORCAGE RECONSTRUCTION CHIDO POUR REHABILITATION DU PLATEAU COUVERT DE CHEMBENYOU MBA

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 17

De votants : 17

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 6 septembre 2025

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALIDINA ASSANI CHAKA, HEDJA KOURAICHIA, NOUDJOUR MADI ASSANI, MADI MOITSOUMOU, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, BOURA MCOLO VITA, AHMED SAID, ABDALLAH MAMALI, ALI BACARI CHARAFINA, MADI MARI DAROUÉCHI, MDALLAH ANLAMATI, VITA SOIDIKI, OUMAR SAINDOU, ANLI AYOUBA

Absents :

SAID MADI ZAINA, SOUFFOU ZAIN-YA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSANI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, SAINDOU MOHAMADI, SOILIH ANSOUMATI, ALI MADI JOZYANE,

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées*

A la suite du passage du cyclone Chido, la commune de M'Tsangamouji a subi de nombreux dégâts sur ses infrastructures.

Le plateau couvert de Chembenyumba fait partie des ouvrages ayant souffert de cet événement météorologique. Une partie de la charpente ainsi que de la couverture a été dégradé. Une mise en sécurité du site a été faite par la sécurité civile sans pour autant que cela ne demande pas une remise aux normes pour le long terme. La mise en place d'un centre d'hébergement pour les secours pendant plusieurs mois dans l'enceinte a également créer des dégradations.

Le sol sportifs et l'enceinte n'étant pas adapté pour héberger jusqu'à 100 personnes, il y'a eu des dégâts pour faciliter l'installation des militaires et volontaires de la sécurité civile afin de venir au secours de la population.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,



DECIDE

- 1) D'approuver la demande de subvention pour le fond d'amorçage pour la réhabilitation du plateau couvert de Chembenyumba selon le plan de financement suivant :
 - Etat : 1 248 000 € (80 %)
 - Commune : 312 000 € (20 %), dont 255 902 € de FCTVA
- 2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 13/09/2025
Pour extrait conforme,
Le Maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Said Maanrifa
IBRAHIMA
Date : 17/09/2025
Qualité : Maire